

Communiqué

Bilan de la qualité de l'air en 2020

Depuis plus de dix ans, les concentrations d'oxydes d'azote et de poussières fines sont en baisse à Lausanne et, pour l'année 2020, les valeurs limites d'immission (VLI) de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de ces deux polluants ont été majoritairement respectées. Les concentrations d'ozone par contre, continuent d'être dépassées.

Le suivi de la qualité de l'air à Lausanne s'appuie sur les résultats fournis par les instruments de mesure de la Confédération et du Canton (deux stations de mesure et 48 capteurs passifs). Les mesures de qualité de l'air de 2020 confirment la tendance encourageante à la baisse de la pollution atmosphérique, notamment pour les oxydes d'azote (NO₂) et les poussières fines en suspension (PM10 et PM2.5).

Oxyde d'azote - NO₂, des valeurs inférieures à la valeur limite d'immission pour chaque capteur

De manière générale, les concentrations de NO₂ sont en baisse sur toutes les stations de mesures. Depuis 2019, les mesures de chacun des 48 capteurs lausannois sont inférieures à la valeur limite d'immission. La concentration annuelle de NO₂ aux stations de mesures de César-Roux et des Plaines-du-Loup sont également au-dessous de la valeur limite d'immission. La VLI annuelle pour le NO₂ peut vraisemblablement tout de même être dépassée localement, à proximité directe d'axes routiers à fort trafic.

Poussières fines – PM10 et PM2.5, des concentrations en baisse

Les concentrations de PM10 en moyenne annuelle sont également en baisse, la VLI sur 24 heures n'a jamais été dépassée aux stations de mesure du Canton. La VLI annuelle pour les PM2.5, introduite en juin 2018, est respectée aux deux stations de mesures. A noter qu'aucun épisode de pic de pollution dû aux poussières fines n'a été observé depuis 2013 sur l'agglomération lausannoise.

Ozone - O₃, des concentrations qui dépassent fréquemment la valeur limite d'immission

A Lausanne, comme partout en Suisse, les concentrations d'ozone ne diminuent que très peu et restent au-dessus des valeurs limites. En effet, l'ozone pouvant être transporté sur de grandes distances, la diminution des émissions polluantes à Lausanne aura des effets sur l'ozone en aval des vents dominants et inversement. Il s'agit donc d'une problématique régionale, dont la lutte est organisée tant au niveau fédéral (taxe COV, normes d'émission, etc.) que local (mesures de limitation des émissions du transport ou des chauffages).

Tout en prenant en compte le fait que des conditions météorologiques favorables ont été observées ces dernières années, la Municipalité relève que les concentrations de polluants sont en baisse générale dans toute l'agglomération. Forte de ce constat et convaincue de la nécessité de maîtriser et diminuer les émissions malgré l'augmentation de la population, la Ville s'engage à maintenir le suivi de la qualité de l'air et à renforcer les mesures de réduction.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch/air

Annexe : graphique

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 15 novembre 2021

Bureau de la communication

Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch

1 / 1